



Cadre réservé à la FDAAPPMA59

Date de réception	Règlement	Date d'envoi
-------------------	-----------	--------------

## BON DE COMMANDE DE CARTE DE PÊCHE SAISON 2018



### PROCÉDURE

Pour commander votre carte de pêche auprès de la Fédération des AAPPMA du Nord :

1. Imprimez-le bon de commande,
2. Remplissez **soigneusement** et **lisiblement** (EN MAJUSCULES) le formulaire ci-dessous,
3. Expédiez votre bon de commande + une photo d'identité (pour l'apposition sur la carte) + un chèque (du montant total = tarif carte + 5€ de frais de port) libellé à l'ordre de « la Fédération des AAPPMA du Nord » (avec au dos de celui-ci : le nom, le prénom et la date de naissance de la carte à commander) à l'adresse :

**Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**  
7-9 chemin des croix - BP 50019 - 59530 LE QUESNOY

Nous vous expédierons votre carte de pêche par courrier dès réception de votre règlement.

Soyez prévoyant ! N'oubliez pas de prendre en compte le délai de réalisation et d'envoi de la carte de pêche. **Attention !!! Merci de bien vouloir remplir un formulaire par carte de pêche commandée.**

Par ailleurs, vous pouvez acquérir votre carte de pêche sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) ou au local de la Fédération (adresse ci-dessus).

### ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À LA CARTE

**Civilité** (rayez la mention inutile) :                      Madame                      Monsieur

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Date de naissance** : ..... / ..... / .....

**Adresse mail** (fortement conseillé) : .....@.....<sup>(1)</sup>

(Utile pour recevoir vos identifiants et informations relatives à la pratique de la pêche)

**Mot de passe souhaité** (impératif) : .....  
(à défaut, il vous sera créé un mot de passe)

**Adresse** (numéro de rue, voie, appartement, ville et code postal) :  
.....  
.....

**Pays** :  
.....

**Téléphone** (fixe ou portable) : .....

(1) Donnée non diffusée à des fins publicitaires – Déclaration à la CNIL réalisée par la FNPF

## TYPE DE CARTE SOUHAITÉ

Attention, les tarifs ci-dessous sont valables uniquement pour les AAPPMA réciprocitaires (domaines public et particulier) !

Soit 66 des 93 AAPPMA du département du Nord.

En cas de doute, n'hésitez pas à consulter le listing ci-après ou à contacter la Fédération au 03.27.20.20.54.

<i>Case à cocher</i>	Type de carte	Descriptif	Tarifs 2018	Date
	<b>Carte annuelle « Interfédérale » (URNE/CHI/EHGO)</b>	Pêche dans 92 départements français 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories - Tous modes de pêche. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i>	<b>96 euros</b>	
	<b>Carte annuelle « Personne Majeure »</b>	Domaine public fluvial et Domaine particulier souscrivant aux accords de réciprocité départementale 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories - Tous modes de pêche. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i>	<b>75 euros</b>	
	<b>Carte annuelle « Personne Mineure »</b>	Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories - Tous modes de pêche. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i>	<b>15 euros</b>	
	<b>Carte annuelle « Découverte femme »</b>	Toute femme Pêche à une seule canne 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i>	<b>33 euros</b>	
	<b>Carte annuelle « Découverte »</b>	Jeune de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. Pêche à une seule canne 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i>	<b>6 euros</b>	
	<b>Carte « Journalière »</b>	Disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre – valable 1 journée 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche.	<b>17 euros</b>	Date souhaitée : ...../...../.....
	<b>Carte « Hebdomadaire » avec le timbre CPMA pré-imprimé</b>	Validité 7 jours consécutifs, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche.	<b>32 euros</b>	Date souhaitée (1 <sup>er</sup> jour de pêche) : ...../...../.....
	<b>Carte « Hebdomadaire » sans le timbre pré-imprimé</b>	Validité 7 jours consécutifs, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories – Tous modes de pêche	<b>19.70 euros</b>	Date souhaitée (1 <sup>er</sup> jour de pêche) : ...../...../.....
X	<b>Frais de réalisation et d'envoi</b>	<b>OBLIGATOIRE</b>	<b>5 euros</b>	
X	<b>TOTAL à reporter sur le chèque</b>	<b>Carte + frais</b>		

## CHOIX DE L'AAPPMA

AAPPMA choisie (listing AAPPMA ci-contre) (2) :

.....

Par défaut, le choix de l'AAPPMA sera celle du gestionnaire de la commune où vous résidez.

(2) indiquer le nom de l'AAPPMA et sa commune

# LISTING AAPPMA

VILLE	NOM « A.A.P.M.A. »		
ANOR	Le Gardon Anorien	LE CATEAU SIRENE *	La Sirène
ARLEUX *	L'Arleusienne	LE QUESNOY *	La Gaule Quercitaine
ARMENTIERES *	Les Infatigables	LIESSIES	La Truite Laetienne
ARTRES	La Truite Artrienne	LILLE *	Les Pêcheurs Unis
AUBERCHICOURT *	Les Loups Pêcheurs	LILLE *	Amicale des Pêcheurs des Transports
AUBIGNY AU BAC *	La Sirène	LOOBERGHE *	Les Fervents de la Berge
AVESNES SUR HELPE *	Le Gardon Avesnois	LOURCHES *	Les Joyeux Pêcheurs de Louches
BEAUDIGNIES	La Belle Rivière	LOUVIGNIES QUESNOY	Les Sources de l'Ecaillon
BELLIGNIES*	Les Vairons	MARBAIX *	La Marbaisienne
BERLAIMONT *	AAPPMA Berlaumont-Aulnoye-Leval	MARCOING *	Le Martin Pêcheur
BERMERAIN	L'Indépendante	MARESCHEs	La Semeuse
BOUCHAIN *	Les Pêcheurs de l'Ostrevant	MARLY *	C.I.M.T.
BOULOGNE SUR HELPE *	Le Goujon	MARLY	Les Gaulois
BOURBOURG *	Les Martins Pêcheurs	MAROILLES	Sté de Pêche de Maroilles
BOUSSOIS *	Le Brochet d'Or	MARPENT *	Le Gardon Marpentois
BRIASTRE	L'Arc en Ciel	MASNIERES *	La Noquette
CAMBRAI *	Amicale des Pêcheurs Cambrésiens	MERVILLE *	La Tanche Mervilloise
CAUDRY *	La Carpe Caudrésienne	METEREN	La Tanche Méterennoise
CONDE SUR L'ESCAUT *	Les Francs Pêcheurs Condéens	NEUVILLY *	La Truite
COURCHELLETES *	Scarpe et Petite Sensée	NOYELLES SUR SAMBRE *	Les Gardons
COUSOLRE	L'Espérance	ONNAING *	Le Pêcheur Onnaingeois
DOMPIERRE SUR HELPE *	La Roche	PETIT FAYT *	L'Ablette
DOUCHY LES MINES	La Truite d'Acier	POIX DU NORD *	La Carpe Podéenne
DUNKERQUE *	Le Poisson Rouge	PONT SUR SAMBRE *	Les Brochets
EPPE SAUVAGE	La Truite des Sources de l'Helpe	QUIEVRECHAIN *	Les Amis de la Gaule
ESQUELBECQ *	La Gaule du Houtland	RAISMES *	Les Joyeux Percots Raismois
ETROEUNGT *	La Gougeonnière	ROUBAIX *	Syndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing
FECHAIN *	La Féchinoise	ROUSIES	La Carpe d'Or
FERRIERE LA GRANDE	La Patience	SAINT AMAND LES EAUX *	Les Pêcheurs de l'Amandinois
FERRIERE LA PETITE	L'Entente Union La Truite	SAINT PYTHON *	La Saumonée
FOURMIES	Le Gardon Vissieu	SAINT SAULVE *	La Canne Saint Saulvienne
FOURMIES *	Les Fines Gaules de la Marlière	SAINT SOUPLLET *	La Truite Sulpicienne et Béninoise
FRESNES SUR ESCAUT *	Le Sandre Fresnois	SAULZOIR *	Les Amis Réunis de Saulzoir
GRAND FAYT	La Tanche	SEBOURG/ROMBIES *	Les Pêcheurs Sebourgeois et Rombinois
GRANDE SYNTHÉ *	Le Goujon Grand Synthois	SEMERIES *	Le Gardon Sémerisien
GRAVELINES *	La Sentinelle	SOLESMES *	La Gaule Solesmoise
HASPRES *	La Gaule Hasprieune	TAISNIERES EN THIERACHE *	Les Percots
HAUSSY *	La Gaule Haussoise	THIANT	La Truite
HAUTMONT *	La Baleine	VALENCIENNES	C.M.C.A.S.
HONDSCHOOTE *	L'Entente Hondshooteoise	VENDEGIES SUR ECAILLON	Les Disciples de Saint Pierre
HOUDAIN	Les Gardons	VERCHAIN	La Truite Verchinoise
JENLAIN *	Le Martin Pêcheur Jenlinois	VILLENEUVE D'ASCQ *	Sté de Pêche de Villeneuve d'Ascq
LA BASSEE *	La Perche Basséenne	VILLERS POL *	L'Arc en Ciel
LALLAING *	La Fraternelle	VILLERS SIRE NICOLE	La Truite
LANDRECIES *	Les Percots de la Sambre	WARGNIES LE GRAND	Amicale des Pêcheurs à la Ligne
LE CATEAU ABBAYE *	Bois de l'Abbaye	WIGNEHIES *	La Claire

\* AAPPMA réciprocaires

Mise à jour le 31/12/2017